

Le budget minimum des seniors

INTRODUCTION

QUELS BESOINS MINIMUMS POUR LES SENIORS AU LUXEMBOURG ?

Cette publication présente le budget de référence des personnes âgées de 65 ans ou plus, retraitées, autonomes, en bonne santé et vivant à domicile. Elle s'insère dans la continuité des travaux du STATEC sur les budgets de référence et complète le cycle des âges traités par cette approche.

Le budget de référence représente le budget dont un ménage a besoin au minimum, pour pouvoir participer adéquatement à la société au Luxembourg. Il inclut les besoins essentiels de tous les aspects de la vie : alimentation, hygiène, vêtements, santé, logement, mobilité, multimédia, vie sociale et « lifelong learning » (apprentissage tout au long de la vie), et équipement du logement. Il vise un niveau de vie minimum mais adéquat et décent.

La spécificité des personnes âgées est qu'il s'agit d'une population extrêmement hétérogène d'un point de vue des conditions physiologiques et sociales des individus. Ainsi, deux personnes qui ont le même âge chronologique peuvent connaître des états de santé très différents. De même, une personne de 65 ans peut déjà être extrêmement limitée dans son autonomie physique et mentale, alors qu'une autre personne de 80 ans peut encore être pleinement indépendante. Le critère de l'âge ne résiste donc pas aux multiples réalités du vieillissement et ne sert dès lors pas comme point de départ pour la construction d'un budget de référence. Ceci distingue les budgets des personnes âgées de celui des personnes-types, adultes et enfants, précédemment établis.



Six critères de sélection ont été retenus pour définir la population cible du budget de référence des seniors : le statut d'activité, le degré d'autonomie, l'état de santé, les compétences, l'implication dans la vie en société et le statut de locataire.

Premièrement, les personnes ont atteint l'âge légal de la retraite au Luxembourg, qui est de 65 ans et elles **ne sont plus actives sur le marché de travail**. Deuxièmement, les personnes disposent de **l'autonomie dans tous les aspects de leur vie** et n'ont pas besoin d'aide extérieure pour accomplir les tâches de leur vie quotidienne. Troisièmement, les personnes disposent **des compétences nécessaires pour faire des choix raisonnés et pour gérer leur budget de manière économique**. Quatrièmement, les personnes sont **en bonne santé**, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas besoin de soins médicaux particuliers. Cinquièmement, les personnes concernées par le budget de référence ont **envie d'être actives** (au sens non professionnel) **et de participer à la vie en société**. Cet aspect est crucial pour le budget de référence qui doit permettre une participation adéquate à la vie en société. Le sixième et dernier critère de définition est celui du statut d'habitation, à savoir que les personnes concernées par le budget de référence **vivent à domicile** et sont **locataires** de leur logement.

Comme pour tous les budgets de référence précédents, les chiffres présentés correspondent à des prix réels, qui ont été sélectionnés soit dans les bases de données du STATEC, soit sur les sites Internet de magasins. Tous les prix correspondent au niveau de novembre 2022.

Les fiches suivantes exposent les différents paniers en présentant le résultat chiffré, le contenu et quelques réflexions méthodologiques. Les lecteurs intéressés peuvent également consulter le rapport intégral et détaillé : gd.lu/pm26p.